



ÉDUCATION



Des masques pour les collégiens

Le Conseil départemental de la Dordogne va distribuer gratuitement des masques à l'ensemble des 17.000 collégiens du département.

Publié le 26 août 2020

La rentrée scolaire aura lieu mardi 1er septembre 2020 dans un contexte sanitaire particulier : les adultes et les élèves à partir de 11 ans ont obligation de porter un masque au sein de leur établissement, dans les espaces clos et extérieurs.

Conscient que le masque ne peut être considéré comme une fourniture scolaire ordinaire, en raison du coût supplémentaire que cela engendre, difficilement supportable pour les familles, notamment les plus modestes, le Conseil départemental de la Dordogne a décidé de faire un geste fort.

Il va distribuer gratuitement deux masques textiles (lavables sur 50 cycles) à chaque collégien de Dordogne.

Sont concernés les 17.000 collégiens du département. Au total, ce sont près de 35.000 masques qui seront distribués.

Les masques seront distribués aux élèves dès mardi, jour de la rentrée scolaire, dans chaque établissement.

Leur entretien relèvera ensuite des familles.

Cette mesure, combinée à une attitude responsable et citoyenne de chacun, participera de la bonne tenue de cette rentrée, placée sous le signe de la vigilance et la sécurité sanitaire.